MAIRIE DE MENTHON SAINT BERNARD 74290

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D2016001FFV

L'an deux mil seize, le huit février, le Conseil Municipal de la Commune de MENTHON-SAINT-BERNARD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Antoine de MENTHON, Maire.

Conseillers en exercice: 19 - Présents: 13 - Votants: 13

Date de convocation : 28 janvier 2016

Antoine de MENTHON, Maire Présent Emmanuelle FOLLIN-ARBELET, 1*** adjointe Présente Alain HAURAT, 2^{eme} adjoint Présent Anne HUDAULT, 3^{ème} adjointe Présente Jérôme GRETZ, 4^{ème} adjoint Présent Michel FORESTIER, 5^{ème} adjoint Présent Renaud KRESSMANN Présent Patrice COUTIER Présent Monique JACOB-MARTEL Excusée Yves MICHEL Excusé

Laurence MICHEL Présente Maryline ERAZMUS Présente Catherine PAGES Présente Sylvie FRIN Excusée Nicolas CHAMBET Excusé Jean-Christophe CABOT Excusé Pauline BRUNET Présente Elodie ESPERANDIEU Présente Ludovic FAVRE Excusé

Secrétaire de séance : Pauline BRUNET

Elaboration du PLU : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et les projets de la Commune

Il est rappelé que deux débats relatifs aux orientations générales du PADD ont eu lieu au sein du Conseil Municipal le 5 octobre 2015 et le 9 novembre 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal de débattre sur les modifications du PADD issues des Conseils Municipaux précédents. La représentation graphique du PADD est présentée en séance par Alain HAURAT, Maire-Adjoint, et reprise ci-dessous.

Modifications apportées à la représentation graphique précédente :

Matérialisation de deux périmètres d'études, un au Clos Chevallier, l'autre derrière les commerces du centre du village (étoiles creuses);

Matérialisation d'une zone agricole ordinaire ;

Matérialisation de 3 futures OAP (étoiles pleines).

Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD comprenant la représentation graphique. La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération. La délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DONNE ACTE du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables ; CONSIDERE que le PADD est suffisamment abouti pour être complété par le point ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'acte de référence interne D2016001FEV a été acquitté sous l'identifiant unique 074-217401769-20160208-D2016001FEV-DE Nature de l'Acte : Deliberations

Objet : débat sur le projet d'aménagement et de développement durables

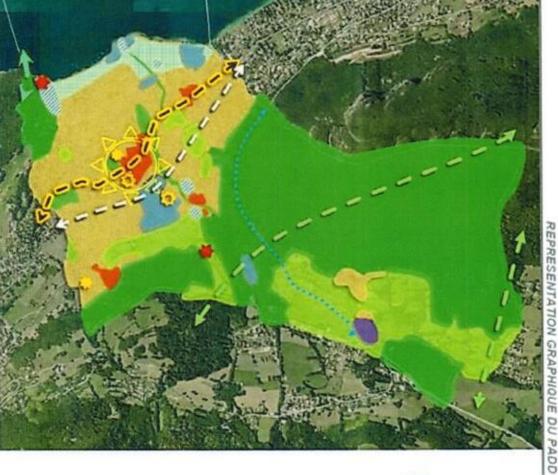
Décision du : 2016-02-08 00:00:00+01

Transmise le : 2016-02-10 15:42:18+01

Accusé recu le : 2016-02-10 15:42:18+01



Projet d'Aménagement et de Développement Durables - PLU de la commune de MENTHON-SAINT-BERNARD -- AGENCE DES TERRITOIRES Axe de contournement du village à maintenir Fenêtres paysagères à maintenir ou restaurer Axe de déplacement de la faune à préserver kxe structurant à sécuriser (RD909A) oupure d'urbanisation à protéger raux ancient à préserver et valoriser eurs préférentiels pour le confortement de moine băti remarquable à préserver tat et la structuration des especes publics au ments et d'activités de loisirs à de la rive du lac et ses arrières à optimiser de manière graduée et



Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Affiché le 09/02/2016 Pour copie conforme. Certifié exécutoire.

12

En Mairie, le 09/02/2016

L'acte de référence interne D2016001FEV a été acquitté sous l'identifiant

Le Maire,

Antoine de MENTHON

unique 074-217401769-20160208-D2016001FEV-DE

Nature de l'Acte : Deliberations

Objet : débat sur le projet d'aménagement et de développement durables

Décision du : 2016-02-08 00:00:00+01

Transmise le : 2016-02-10 15:42:18+01

Accusé reçu le : 2016-02-10 15:42:18+01